



Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc

Commission Sportive

(Cibles anglaises et Beursault)

Championnat régional par équipes départementales

Règlement

Adopté par le Comité Directeur le 3/12/2016



- **Préambule :**

Le Comité Régional de Normandie organise tous les ans un championnat régional par équipes départementales pour le tir en salle selon un règlement spécifique à la Normandie. Il est communément appelé "Interdep".

- **Calendrier du championnat :**

- Le championnat régional par équipes départementales a lieu chaque année à la mi-mars dans un département différent (*voir le calendrier des compétitions régionales*). Il vient clore la saison de tir en salle au niveau régional.

- **Composition des délégations départementales :**
 - Chaque département comprendra :
 - Un chef de délégation : le Président du Comité Départemental ou son représentant.
 - Quatre équipes définies ci-dessous.
 - Un arbitre expérimenté. Le Comité Départemental accueillant fournissant en plus l'arbitre responsable et le Directeur des tirs.

- **Catégories et composition des équipes :**
 - Quatre catégories sont reconnues et les équipes sont composées de quatre archers dont au moins une féminine. Une remplaçante féminine et un remplaçant masculin sont autorisés. Le (la) remplaçant(e) peut participer à n'importe quel moment de la compétition mais pour une volée complète. Chaque équipe peut être encadrée par un coach au maximum. Tous les scores comptent. Une féminine au minimum est présente sur le pas de tir à chaque volée.
 - Les équipes départementales sont les suivantes :
 - **Equipe Jeunes** - de Benjamins à Juniors, avec 2 juniors maximum
 - **Equipe Classique** - toutes les catégories d'âge sont possibles
 - **Equipe Arc à poulies** - toutes les catégories d'âge sont possibles
 - **Equipe Arc Nu** - toutes les catégories d'âge sont possibles
 - La composition des équipes doit être transmise à l'organisateur au plus tard 10 jours avant l'épreuve. Ces équipes peuvent être modifiées au greffe le jour du concours avant le début des tirs.

- **Tenue - Comportement :**
 - Les Comités Départementaux n'ayant pas obligatoirement de tenues pour équiper leurs archers, ceux-ci devront porter une tenue blanche, la tenue de leur club ou la tenue départementale et des chaussures de sport.
 - Tous les archers et leurs coaches, se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux archers avant le signal sonore de fin des tirs.
 - Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le lieu de la compétition.

- **Distances de tir et blasons :**
 - La distance de tir est de 15 mètres minimum, 18 mètres maximum selon les possibilités de la salle.
 - Le tir de qualification s'effectue sur des blasons trispots verticaux de 20 cm Tir en Campagne, les matches de poules sur des blasons trispots verticaux de 40 cm Tir en Salle.
 - Le gymnase doit être correctement chauffé et les cibles suffisamment éclairées.

- **Droits d'engagement :**
 - Les frais d'organisation et les droits d'inscription au calendrier fédéral sont à la charge de l'organisateur.
 - Le droit d'inscription ne peut excéder 36 € 00 par équipe. Le Comité Régional se réserve le droit de modifier cette proposition de tarif en fonction de l'évolution des règlements et des coûts.

- **Déroulement de la compétition :**

- La compétition se déroule sur une journée, avec une série de qualification suivie de duels par équipes de même catégorie. Si trois équipes ou moins sont engagées dans une catégorie, le classement de celle-ci sera établi à l'issue du tir de qualification.
- La série de qualification sera de 12 volées de 12 flèches (3 flèches par archer), en rythme A-B, C-D, avec toujours une féminine présente à chaque volée. Volée de 2 x 90 secondes.
- **Chaque archer est libre de choisir son blason mais ses 3 flèches ne doivent être que dans un seul trispot, une seule flèche par spot.**
- Le marquage des points sera effectué par un archer d'une autre équipe de la même catégorie (qualification et matches)
- A l'issue du tir de qualification, les 3 premières équipes (poule de 5) ou les 2 premières (poule de 4), marquent 1 point bonus.
- En cas d'égalité de points sur le tir de qualification, le départage se fera sur le nombre de 6 puis du nombre de 5.
- Les matches de poules par catégorie se feront en 3 volées de 12 flèches (3 flèches par archer), avec un maximum de 2 archers sur le pas de tir simultanément, avec toujours une féminine présente à chaque volée. Volée de 150 secondes.
- A l'issue de chaque match, l'équipe vainqueur marque 1 point.
- En cas d'égalité de points à la fin d'un match, il sera procédé à un tir de barrage (une flèche par archer). Volée de 60 secondes. Le meilleur total gagne le match.
- A la fin de la série de matches, l'équipe totalisant le plus de points est vainqueur de sa catégorie.
- En cas d'égalité de points, le cumul des scores des matches est pris en compte. Si l'égalité subsiste, le départage se fera sur le nombre de 10 puis du nombre de 9.

- **Déroulement des matches :**

- Poule de 4 équipes :
 - 1er match : 1 contre 4 et 2 contre 3
 - 2ème match : 1 contre 3 et 2 contre 4
 - 3ème match : 1 contre 2 et 3 contre 4
- Poule de 5 équipes :
 - 1er match : 2 contre 4 et 3 contre 5 - équipe 1 exemptée
 - 2ème match : 1 contre 3 et 4 contre 5 - équipe 2 exemptée
 - 3ème match : 1 contre 4 et 2 contre 5 - équipe 3 exemptée
 - 4ème match : 1 contre 5 et 2 contre 3 - équipe 4 exemptée
 - 5ème match : 1 contre 2 et 3 contre 4 - équipe 5 exemptée

- **Programme type de la compétition :**

- 09h15 - 09h45 : Ouverture du greffe
- 09h45 - 10h15 : Volées d'entraînement
- 10h15 - 10h30 : Réunion des capitaines d'équipes
- 10h30 : Début de la série de qualification
- 12h30 : Repas
- 14h00 : Début des matches
- 16h30 : Podiums

- **Attribution de points pour le classement final :**

- Chaque équipe se voit attribuer un certain nombre de points au vu de son classement à l'intérieur de sa catégorie :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	Equipe absente
10 points	7 points	4 points	2 points	1 point	0 point

- Le département cumulant le meilleur total est déclaré vainqueur.

- En cas d'égalité de points, le vainqueur est celui ayant le plus de 1ères places, puis de secondes. Si l'égalité subsiste, le total de tous les scores de qualification sera pris en compte.

- **Récompenses :**

- La cérémonie protocolaire des podiums est organisée immédiatement après les derniers matches.

- Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées sous la forme choisie par l'organisateur. Le Comité Régional remet un trophée au premier de chaque catégorie. Celui-ci est remis en jeu chaque année.

- Le représentant du Comité Départemental vainqueur reçoit un trophée souvenir.

- **Date d'application :**

- Le présent règlement est applicable à partir du 1er janvier 2017